

DEPARTEMENT DE L'ALLIER
ARRONDISSEMENT DE MOULINS
SYNDICAT MIXTE EAU ET ASSAINISSEMENT RIVE GAUCHE ALLIER

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Séance du 05 Décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq du mois de Décembre les membres du Comité Syndical se sont réunis à Souvigny à 17h30 sous la présidence de M. CHERVIER, Vice-Président du Syndicat Mixte Rive Gauche Allier.

Etaient présents :

BRANSAT	BONNIN Philippe	LE MONTET	GRANSEIGNE Viviane TOURRET Marcelle
CESSET		NOYANT	PETIOT Yves MESMIN Christian
CHATEL DE NEUVRE	PACAUD Jean-Luc PELTIER Christian	ROCLES	GUILLOT Thierry LACOURT Véronique
CHATILLON	PETIOT Ghislaine	SAUCET	
CONTIGNY	BERTRAND Patrick	ST SORNIN	PETITJEAN Liliane BRUN Baptiste
CRESSANGES	CLUZEL Damien	LE THEIL	ROUSSET Francis ROBIN Lydie
DEUX CHAISES		TREBAN	
LAFELINE	ROUDIER Bernard	TRONGET	
MEILLARD	ALLEAUME Frédéric	VERNEUIL	BENASSY Patrick DE PAULA Charles
MONETAY S/ALLIER	FOVEAU Christine		
MOULINS COMMUNAUTE			
TOURRET Eric	CHERVIER Alain	SAUZEDE Loïc *	GAUTHIER René *
BRECHIGNAC Héline PFEIFFER Stéphane	GUESTON Jean-Pierre DEGUELLE Alain	ERAUD Robert BELIEN Martine	DESPHILIPON Jocelyne

* Suppléant

Absents excusés : M. REIGNERON Antoine, Mme DIJOUX Nicole, M. CHALMIN Maurice, M. BLANCHET François,
Mme LACARIN Marie Françoise, Mme VISIONI Stéphanie, M. SIMON Yves, M. ARCHASSAL Didier, M. BURLAUD Jean Luc, M. DETERNES Alain, M. MALLET Richard, M. ALLIX Christian, Mme DENOUEL Laëtitia, Mme CABANEL Claire, M. GUILLAUMIN Clément,

Absents : M. MAITRE Alain, M. LINDRON Marc-Anthony, M. RIBIER Julien, M. EUGENE Ludwig, M. SADOT David, M. ROCHE Philippe, M. RIBIER Sylvain,

Assistaient à la réunion à titre consultatif :

M. LABOUESSE, Directeur du Syndicat
Mme CHAUMEILLE, Secrétaire

En exercice	54
Présents	32
Votants	32
Pour	32
Contre	0
Abstention	0

DEL20241205062

OBJET : Chambre d'agriculture de l'Allier : Convention pour la mise en œuvre d'un suivi agronomique pour le captage prioritaire Les Pacages à Contigny

M. le Président rappelle au Comité Syndical que les captages destinés à l'alimentation en eau potable sont des points sensibles qu'il faut protéger pour garantir leur qualité sanitaire et qu'ils font l'objet de périmètres de protection dans lesquels certaines activités sont interdites ou réglementées.

La convention pour la mise en œuvre d'un suivi agronomique pour le captage prioritaire Les Pacages à Contigny arrive à échéance.

M. le Président informe la convention doit donc être renouvelée pour 5 ans (2024-2028).

La prestation se décomposera de la manière suivante :

Temps Agents CA03* 19 j x 562 €/j	10 678,00 € HT
Participation Agence de l'eau	3 116,00 € H.T
Reste dû par le Syndicat	562,00 € HT
TVA à 20 %	1512,40 € TVA
Soit un coût de	9 074,40 € TTC
+ Analyses de reliquats (à prix coûtant)	

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **PREND NOTE** du dispositif d'action inscrit dans la convention,
- **MANDATE** le Président pour signer ladite convention.

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

A. DETERNES